

GASCOGNE
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 50 993 660 Euros
Siège social : 650 avenue Pierre Benoit SAINT PAUL LES DAX (Landes)
RCS Dax 895 750 412

Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2015

PROCES-VERBAL

Le 18 juin 2015 à 15 heures, dans l'auditorium de l'Ecomusée de Marquèze à Sabres (Landes), les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

La présente Assemblée Générale a fait l'objet d'un avis préalable de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) en date du 11 mai 2015 et d'un avis de convocation publié le 30 mai 2015.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par courrier adressé à leur domicile.

Les actionnaires présents à l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.
L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique COUTIERE, Président-Directeur Général.

Le Président indique que la feuille de présence fait apparaître que les actionnaires se présentant avec le plus grand nombre de voix et acceptant d'être scrutateurs sont :

- MEYSSET DEVELOPPEMENT, représentée par M. Jean-Luc IMBERTY
- DRT, représentée par M. Laurent LABATUT.

En conséquence, ces actionnaires qui acceptent, sont appelés à constituer le Bureau.
Celui-ci désigne Madame Martine MEUNIER comme Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et fait apparaître que l'Assemblée réunit 18 635 384 actions sur les 20 357 258 actions ayant le droit de vote (soit 91,54%) ; les actions présentes disposant de 19 344 064 droits de vote sur un total de droits de vote de 21 183 281.

L'Assemblée représentant plus du cinquième des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire.

Puis le Président énumère les documents déposés sur le bureau et mis à la disposition des actionnaires :

- Statuts de la société
- Rapport annuel de l'exercice
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport du Conseil d'Administration auquel est joint le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Projets de résolutions
- Liste des actionnaires (arrêtée le seizième jour précédant l'Assemblée)
- Documents de convocation des actionnaires et des Commissaires aux Comptes.
- Montant global, certifié par les Commissaires aux Comptes, des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées

La présente Assemblée a été convoquée conformément aux lois et décrets ; les documents et renseignements devant être mis à la disposition des actionnaires l'ont été pour ceux qui en ont fait la demande.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société et du Groupe durant l'exercice 2014, et sur les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et autres opérations de l'exercice
- Lecture du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et le contrôle interne.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce
- Approbation desdites conventions.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Rémunération des mandataires sociaux
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour transférer le marché de cotation d'EURONEXT sur ALTERNEXT
- Ratification du transfert du siège social de la société dans le même ressort
- Ratification de la nomination par cooptation d'un administrateur
- Nomination d'un censeur
- Jetons de présence
- Pouvoirs pour les formalités

Puis le Président présente le rapport annuel 2014 à l'aide de projections.

Le principal fait marquant de l'exercice a été la finalisation de la restructuration financière au mois de septembre. Elle a permis le renforcement des fonds propres, la restructuration de la dette et la mise en place de nouveaux financements.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 410,9 M€, en retrait de 1,77% par rapport à 2013.
Le chiffre d'affaires fait à l'export est de 224,3 M€, soit presque 55%.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 5,7 M€.

Les capitaux propres sont de 85,6 M€, soit par action : 4,2 €

Puis le Président donne la parole au Contrôleur financier pour commenter les résultats 2014 par activité.

L'ensemble de ces données sont incluses dans le rapport annuel remis aux actionnaires en entrant en séance.

Puis les Directeurs d'activité présentent les perspectives 2015 par activité avec notamment, pour chaque division, la création d'un pôle recherche et développement.

Puis le Président présente à l'Assemblée les différentes résolutions soumises à l'approbation des actionnaires.

Il commente ensuite le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne dont l'intégralité figure dans le rapport annuel 2014.

Il donne la parole aux Commissaires aux Comptes.

Monsieur Eric JUNIERES du cabinet KPMG, blessé, est excusé. Il revient donc à Monsieur Emmanuel GADRET du cabinet DELOITTE et Associés de commenter les différents rapports à l'Assemblée.

Aucune question écrite n'ayant été reçue, le Président ouvre le débat avec l'Assemblée.

Il est répondu à quelques questions des actionnaires autour de la chaudière biomasse en construction à Mimizan, puis le Président propose de passer aux votes des résolutions.

Il est donné toutes explications sur la façon d'utiliser les boîtiers de vote électronique et un vote d'essai est réalisé.

Le Président donne ensuite une lecture résumée des résolutions soumises au vote :

Première résolution – Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- ✓ la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2014 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice,
- ✓ la lecture du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- ✓ la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,
 - approuve les comptes annuels sociaux tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par une perte de 6 574 475 €.

L'Assemblée donne, en conséquence, quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée par 19 343 507 voix POUR (99,9971%) , 249 voix CONTRE et 308 abstentions.

Deuxième résolution – Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- ✓ la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe pendant l'exercice 2014 et sur les comptes annuels consolidés dudit exercice,

- ✓ la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,
 - approuve les comptes annuels consolidés tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par une perte de 5 714 000 €.

Cette résolution est adoptée par 19 344 030 voix POUR (99,9998%) , 4 voix CONTRE et 30 abstentions.

Troisième résolution – Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale prend acte que seules les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce précédemment autorisées ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et, connaissance prise de ces opérations traduites dans le rapport des Commissaires aux comptes, prend acte des conclusions de ce rapport et des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée par 18 911 492 voix POUR (97,7638%) , 425 317 voix CONTRE et 7 255 abstentions.

Quatrième résolution – Approbation d'une convention nouvelle visée aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale prend acte du rapport établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L 225-38 du Code de commerce et approuve la convention nouvelle concernant la signature du protocole de conciliation avec un consortium d'investisseurs et EEM ; ces derniers ne prenant pas part au vote.

Cette résolution est adoptée par 493 336 voix POUR (53,6864%) , 425 489 voix CONTRE et 96 abstentions.

Cinquième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée générale constate que le résultat net comptable à prendre en considération pour l'affectation du résultat est une perte de 6 574 475 €.

Ajoutée au report à nouveau de - 117 016 508 €, ce dernier devient - 123 590 983 €.

L'Assemblée générale décide :

- d'imputer - 89 078 000 € au compte prime d'émission, ce qui le soldera
- d'imputer - 34 512 983 € au compte réserve facultative, ce qui le portera à 964 017 €.

Le report à nouveau sera alors égal à zéro.

L'Assemblée générale prend acte du rappel de l'absence de distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par 19 326 693 voix POUR (99,9102%) , 4 voix CONTRE et 17 367 abstentions.

Sixième résolution – Avis sur les éléments de la rémunération du mandataire social Frédéric DOULCET au titre de l'exercice 2014

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce présentant les éléments de la rémunération attribuée par la société à :

- ✓ Monsieur Frédéric DOULCET, Président-Directeur Général, pour la période du 1er janvier au 8 juillet 2014, à savoir :
 - appointement brut d'un montant de 157 955 euros,
 - avantage en nature au titre de la GSC évalué à un montant de 5 020 euros,

saisie pour avis consultatif conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées auquel la Société se réfère au sens des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments qui lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée par 18 492 182 voix POUR (95,5962%) , 48 565 voix CONTRE et 803 317 abstentions.

Septième résolution – Avis sur les éléments de la rémunération du mandataire social Dominique COUTIERE au titre de l'exercice 2014

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce présentant les éléments de la rémunération attribuée par la société à :

- ✓ Monsieur Dominique COUTIERE, Président-Directeur Général, pour la période du 9 juillet au 31 décembre 2014, à savoir :
 - Appointement brut d'un montant de 85 227 euros,
 - avantage en nature véhicule évalué à un montant de 476 euros.

saisie pour avis consultatif conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées auquel la Société se réfère au sens des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments qui lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée par 19 340 867 voix POUR (99,9835%) , 1 606 voix CONTRE et 1 591 abstentions.

Huitième résolution - Transfert d'EURONEXT sur ALTERNEXT

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

- ✓ approuve le transfert de cotation des instruments financiers de la société du marché réglementé d'EURONEXT compartiment C vers le marché multilatéral de négociations ALTERNEXT conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment l'article L.421-14 du Code monétaire et financier,

- ✓ autorise les demandes de radiation de la société d'EURONEXT et d'admission sur ALTERNEXT
- ✓ et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour la réalisation effective de ce transfert et prendre toutes mesures rendues nécessaires pour la réalisation des opérations dudit transfert, et notamment pour demander l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché ALTERNEXT et la radiation corrélative d'EURONEXT.

Cette résolution est adoptée par 19 080 248 voix POUR (98,6362%) , 48 276 voix CONTRE et 215 540 abstentions.

Neuvième résolution : Ratification du transfert du siège social

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux stipulations de l'article L 225-36 du Code de commerce, ratifie le transfert du siège social du 650 avenue Pierre Benoit à SAINT PAUL LES DAX (40990) à MIMIZAN (40200) rue de Bel Air, décidé par le Conseil d'administration. L'article 4 des statuts sera mis à jour en conséquence.

Cette résolution est adoptée par 19 172 071 voix POUR (99,1109%) , 171 877 voix CONTRE et 116 abstentions.

Dixième résolution : Ratification de la nomination par cooptation de Madame Dominique BRARD en qualité d'administrateur de la société

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de Mme Dominique BRARD demeurant 8 square Léon Blum à Puteaux (92800), décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 27 octobre 2014 en remplacement de Bpifrance Investissement, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée par 19 336 141 voix POUR (99,9590%) , 2 175 voix CONTRE et 5 748 abstentions.

Onzième résolution : Nomination de Monsieur Nicolas Lambert en qualité de censeur de la société

L'Assemblée générale nomme M. Nicolas LAMBERT demeurant 100 bd du Montparnasse, 75014 Paris, en remplacement de M. François GONTIER démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée par 19 334 717 voix POUR (99,9517%) , 1 504 voix CONTRE et 7 843 abstentions.

Douzième résolution : jetons de présence

L'Assemblée générale fixe à la somme de 100 000 €, le montant des jetons de présence susceptibles d'être versés au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée par 19 330 644 voix POUR (99,9306%) , 2 802 voix CONTRE et 10 618 abstentions.

Treizième résolution : formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée par 19 344 010 voix POUR (99,9997%) , 24 voix CONTRE et 30 abstentions.

Personne ne demandant la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

Les Scrutateurs

J.L. IMBERTY
Représentant MEYSSET
DEVELOPPEMENT

L. LABATUT
représentant DRT

Le Secrétaire

M. MEUNIER

Le Président

D. COUTIERE